



# A.R.T.E.L.A

Association de la Région  
Toulousaine pour l'Enseignement  
des Langues Anciennes

A Monsieur le Président de la République,

Université Jean-Jaurès  
UFR Lettres-Philosophie-Musique  
5, allées Antonio-Machado  
31058 TOULOUSE Cedex 9

à Toulouse, le mercredi 16 /12 /2015

Objet : situation des Langues anciennes au Collège

Monsieur le Président,

Les enseignants de Langues anciennes et les passionnés de culture et de langues de l'Antiquité réunis au sein de l'ARTELA vous font part de leur inquiétude et de leur consternation quant à la place dévolue à ces dernières dans le cadre de la Réforme du Collège.

Réduites à une approche fragmentaire et superficielle au sein des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, amoindries et précarisées dans le cadre de l'enseignement de complément, ces disciplines sont menacées de disparition pure et simple dans de nombreux établissements.

Sans horaires dédiés, elles pourront servir de variable d'ajustement à la baisse en fonction des affectations de la dotation horaire générale dans chaque Collège, alors même que l'effectif potentiel d'élèves intéressés pourrait justifier amplement leur maintien.

Sans programmes clairement définis, et dans le flou qui règne encore quant aux EPI, la tâche des enseignants qui, à l'heure actuelle, font vivre et aimer ces disciplines, va devenir effroyablement compliquée. Le Syndicat des Inspecteurs d'Académie s'est du reste fait récemment l'écho, nous citons, de l'« abatement » et du « désarroi » des professeurs de Lettres Classiques dans une lettre ouverte au Ministre de l'Education nationale datée du 13/12/2015.

Ces professeurs ressentent très péniblement l'impression d'avoir été injustement stigmatisés

et sacrifiés sur l'autel de l'Égalité en qualité de symboles de ce qu'ils ne sont pas : les facteurs d'inégalités qui affectent le système éducatif.

Il est faux de dire ou de laisser entendre que les Langues anciennes sont une source d'inégalité entre établissements : elles sont aujourd'hui proposées dans un grand nombre de Collèges très divers sociologiquement, en zone urbaine, périurbaine ou rurale. Et leur présence ou leur absence dans tel ou tel Collège n'est en aucune façon considérée comme un motif valable de dérogation à la Carte Scolaire.

Il est faux de dire ou de laisser entendre que les Langues anciennes sont une source d'inégalité à l'intérieur des établissements, car cela fait longtemps que les équipes de Direction prennent soin d'« éclater » les groupes de latinistes sur plusieurs classes afin d'éviter la reconstitution de classes de niveau.

Il est faux de dire ou de laisser entendre que ces enseignements sont archaïques et rebutants dans leurs méthodes pédagogiques ; cela fait belle lurette que les enseignants de Lettres Classiques ont eu à cœur de faire preuve d'inventivité et d'initiative pour développer l'attractivité de leurs matières, et se sont approprié l'outil numérique à cette fin.

Mais il y a plus grave. Le démantèlement des enseignements de langues et cultures anciennes est un signal négatif envoyé à la société dans son ensemble. Ces enseignements sont en effet les composantes d'une tradition et d'une identité culturelles qui font qu'ils inspirent encore une forme d'attachement très au-delà du cercle des spécialistes. Une tradition et une identité au contenu profondément humaniste, et que les enseignants valorisent en tant que tel. Faire table rase de ces marqueurs d'identité humanistes en reniant le meilleur de notre tradition culturelle, c'est créer un effet de vide. Un vide que certains ne demandent qu'à combler avec une offre culturelle et identitaire de type anti-humaniste.

Il est encore possible de réévaluer la place des enseignements de langue ancienne au sein du système éducatif sans remettre en question en quoi que ce soit les objectifs de réduction des inégalités, et il est encore temps.

En espérant que vous voudrez bien accorder quelque attention à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Les co-présidents de l'ARTELA-CNARELA, C.Dareys et F.Ripoll